https://www.haute-garonne.fr/routes-travaux-en-cours-et-deviations
Haute Garonne
HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Routes : travaux en cours et déviations

Rubrique
Aménagement
Tag 1
Transport
Tag 3
Déplacement
Publié le 30 juillet 2026
Reading time
Reading time : 19 minutes
Image d’illustration

Fin de chantier

Fin des travaux de recalibrage des chaussées et de sécurisation des modes doux sur la RD 74 Communes de Lagardelle sur Lèze et Le Vernet

Les travaux relatifs au recalibrage de chaussées et à la sécurisation des modes doux sur la **RD 74** sur les communes de Lagardelle-sur-Lèze et Le Vernet **se sont achevées le 10 juillet 2026**.
Faisant suite à une première section de travaux réalisés en 2018, la RD 74 est dé-sormais adaptée à la circulation qui l'emprunte jusqu'au giratoire de la RD 820 sur l'ensemble de l'itinéraire entre les communes du Vernet et de Lagardelle-sur-Lèze, grâce à un partage équilibré entre les différents modes de déplacement. Ainsi, une section de l'itinéraire a été urbanisée avec le busage des fossés et la réa-lisation de trottoirs. Une continuité cyclable a été aménagée entre les deux com-munes, ainsi que deux arrêts de bus et trois plateaux ralentisseurs permettant d'améliorer la sécurité des usagers.
Deux nouvelles sections en agglomération ont également été créées :

- Le hameau « Rayné » sur la commune de Lagardelle-sur-Lèze ;
- Le hameau « Champagne » sur la commune du Vernet.

Ces aménagements contribuent à renforcer la sécurité des déplacements, à favori-ser les mobilités douces et à améliorer le cadre de vie des riverains.

Enfin les aménagements paysagers seront réalisés à la bonne période en fin d'année.
Le service Études et Travaux Nord de la Direction des Routes se tient à votre disposition pour toute information complémentaire au 05 34 33 49 71.

Chantiers en cours avec déviations

Déviation de la RD 630 sur les communes de Bessières Aménagement du « Chemin de la Pradelle »

Dans le cadre des travaux de réalisation de la déviation de la RD 630, le Conseil départemental de la Haute-Garonne procédera à l'aménagement du « Chemin de la Pradelle », comprenant la création de trottoirs ainsi que l'installation d'un écran antibruit.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera interdite sur le « Chemin de la Pradelle » du 26 octobre au 20 novembre 2026.

Un itinéraire de déviation sera mis en place via les « Chemins de Bordé Neuve et de Nacuto », ainsi que par la « Route de Paulhac ».

Par ailleurs, le « Chemin de la Rivière » a été rouvert à la circulation le 26 octobre 2026. Quelques travaux de finition demeurent néanmoins à réaliser dans les semaines à venir, notamment la pose de garde-corps et le bétonnage des trottoirs. Durant cette période, la circulation sera maintenue sous alternat.

Le stationnement et l'arrêt seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée sur la section concernée. Néanmoins, l'accès des riverains sera maintenu.

Le Conseil départemental assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Cette opération représente un montant de 12 millions d'euros TTC, dont le cofinancement est assuré par la Région à hauteur de 975 000€ HT.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Service Études et Travaux Nord de la Direction des Routes au 05 34 33 49 71.

.pdf / 602 ko

Plan de déviation

.pdf / 602 ko
Télécharger
.pdf / 260 ko

Déviation chemin pradelles

.pdf / 260 ko
Télécharger
.pdf / 421 ko

Déviation VL

.pdf / 421 ko
Télécharger

Travaux de rénovation de la couche de roulement RD 125 du PR 7+038 AU PR 7+385 Commune de GURAN

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux de rénovation de la couche de roulement, sur **la RD 125**, sur la commune **de Guran**.

Le chantier durera 3 jours et se déroulera durant la période comprise entre le 11 et le 15 septembre 2026 inclus (suivant les conditions météorologiques).

Pour des raisons de sécurité, pendant toute la durée des travaux qui s'effectueront entre 8h00 et 17h00, **la circulation sera perturbée sur la RD 125 et réglementée comme suit :**

- mise en place d'une circulation alternée manuelle.

Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée. L'accès riverains sera néanmoins maintenu.

Un arrêté de circulation couvrira l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil départemental finance entièrement ces travaux pour un montant de **74 000 euros** et il en assure la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire de son pôle routier de routier de Luchon (Tel : 05.61.94 54 60), qui se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

.pdf / 173 ko

Circulation - RD125 - GURAN

.pdf / 173 ko
Télécharger

Travaux de rénovation de la couche de roulement RD 125 du PR 17+401 AU PR 18+099 RD 618 du PR 13+768 AU PR 13+898 Commune de BAGNERES-DE-LUCHON

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux de rénovation de la couche de roulement, sur la **RD 125 « avenue Remy COMET » et la RD 618 « rue Alexander FLEMING »**, sur la commune **de Bagnères-de-Luchon.**

Le chantier durera 5 jours et se déroulera durant la période comprise entre le 14 et le 18 septembre 2026 inclus (suivant les conditions météorologiques).

Pour des raisons de sécurité, pendant toute la durée des travaux qui s'effectueront entre 8h00 et 17h00, **la circulation sera perturbée sur les deux sections et réglementée comme suit :**
- mise en place d'une circulation alternée manuelle.

Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée. L'accès riverains sera néanmoins maintenu.

Un arrêté de circulation couvrira l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil départemental finance entièrement ces travaux pour un montant de 270 000 euros et il en assure la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire de son pôle routier de Luchon (Tel : 05.61.94 54 60), qui se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Travaux de modernisation du tracé d'un virage sur la RD 622 - Lagrâce-Dieu

.pdf / 164 ko

Déviation

.pdf / 164 ko
Télécharger

Travaux de reconstruction d'un ouvrage d'art sur la RD 17 « Route de Lévignac » – Commune de Montaigut-sur-Save

.pdf / 1 mo

RD622-déviation

.pdf / 1 mo
Télécharger
.pdf / 2.2 mo

Ouvrage d'art sur la RD 17 commune de Montaigut-sur-Save

.pdf / 2.2 mo
Télécharger
.pdf / 2.2 mo

Déviation

.pdf / 2.2 mo
Télécharger

Travaux de rénovation de la couche de roulement RD 26 du PR 28+442 AU PR 29+660 Communes de MONTESPAN et FIGAROL

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux de rénovation de la couche de roulement, **sur la RD 26**, sur les communes **de Montespan et Figarol**.

Le chantier durera 4 jours et se déroulera durant la période comprise entre le 31 août et le 4 septembre 2026 inclus (suivant les conditions météorologiques).

Pour des raisons de sécurité, pendant toute la durée des travaux qui s'effectueront entre 8h00 et 17h00, **la circulation sera perturbée sur la RD 26 et réglementée comme suit :**
- mise en place d'une circulation alternée manuelle.

Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée. L'accès riverains sera néanmoins maintenu.

Un arrêté de circulation couvrira l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil départemental finance entièrement ces travaux pour un montant de 115 000 euros et il en assure la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire de son pôle aménagement de Luchon (Tél : 05 61 94 54 60), qui se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

.pdf / 909 ko

De?viation RD622b

.pdf / 909 ko
Télécharger

Travaux de rénovation de la couche de roulement RD 627C (PR 39+570 au PR 40+526) Commune de Carbonne

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux de réno-vation de la couche de roulement, **sur la RD 627C (Pont A64)** Route du Lançon **sur la commune de Carbonne**.

Le chantier se déroulera de nuit **du lundi 31 août au jeudi 3 septembre 2026 in-clus.** (3 nuits)

Pour des raisons de sécurité, pendant toute la durée des travaux qui s'effectueront entre 20h00 et 6h00, la circulation sur la RD 627C sera interdite et réglementée comme suit :
Un itinéraire de déviation sera mis en place comme suit :
Dans le sens Carbonne vers Longages :

- par la RD 627, RD 626B, RD 241, RD 73, RD 239
Dans le sens Longages vers Carbonne :
- par la RD 239, RD 73, RD 241, RD 626B, RD 627

Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée. L'accès riverains sera néanmoins maintenu.

Un arrêté de circulation couvrira l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil départemental finance entièrement ces travaux pour un montant de 150 000 euros et il en assure la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire de son pôle routier de Montesquieu (Tel : 05.61.90.80.05), qui se tient à votre disposition pour vous communiquer éventuellement toute information utile.

.pdf / 896 ko

Déviation travaux BB RD627C Carbonne

.pdf / 896 ko
Télécharger
.pdf / 897 ko

De?viation travaux BB giratoire Netto RD627

.pdf / 897 ko
Télécharger
.pdf / 2.4 mo

Plan de déviation RD 35

.pdf / 2.4 mo
Télécharger

Travaux de reconstruction d'un mur de soutènement RD14-rue de la Bataille – Commune de Villemur-sur-Tarn

.pdf / 296 ko

Plan de déviation poids lourds

.pdf / 296 ko
Télécharger
.pdf / 381 ko

Zone de travaux Villemur RD 14

.pdf / 381 ko
Télécharger

Travaux de création d'un carrefour giratoire au droit du carrefour de la RD6 avec le chemin des Vignes RD 6 Commune de CAZERES-SUR-GARONNE

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux de création d'un carrefour giratoire au droit du carrefour de la RD 6 avec le chemin des Vignes sur la RD 6 sur la commune de Cazères-sur-Garonne.

Le chantier se déroulera du **lundi 28 septembre au vendredi 6 novembre 2026 inclus.**

Pour des raisons de sécurité, pendant toute la durée des travaux, la circulation **sera interdite sur la RD 6 et sur le Chemin des Vignes** (côté RD 36 Route de Mondavezan) **et réglementée comme suit :**

Deux itinéraires de déviation bien distincts seront mis en place comme suit :

? **Déviation 1 :** Sens A 64 vers Cazères-sur-Garonne. : par la R D6L, RD 36, RD 36F

? Déviation 2 : Sens Cazères-sur-Garonne vers A 64 : par la RD6, RD10, RD25 (direction Saint-Julien/Saint-Elix échangeur 29)

Ces contraintes de circulation seront maintenues la nuit (levées les week-ends **pour le sens Cazères vers l'A64** sauf problèmes météorologiques ou techniques).

Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée. **Les accès riverains seront néanmoins maintenus.**

Un arrêté de circulation couvrira l'ensemble ces dispositions.

Le montant des travaux s'élève à 460 000 euros, le Conseil départemental en assure la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire du pôle aménagement du Secteur Routier de Cazères (Tel : 05.61.90.82.40), qui se tient à votre disposition pour vous communiquer éventuellement toute information utile.

.pdf / 1012 ko

Déviation n°1 - RD 6 - Cazères

.pdf / 1012 ko
Télécharger
.pdf / 1.1 mo

Déviation n°2 - RD 6 - Cazères

.pdf / 1.1 mo
Télécharger

Travaux de rénovation de la couche de roulement RD 627 Commune de Rieux-Volvestre

.pdf / 1007 ko

Déviation RD627 Rieux-Volvestre

.pdf / 1007 ko
Télécharger

Travaux de rénovation de la couche de roulement - RD 622 et G 0622 Commune de Saint-Sulpice-sur-Lèze

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux de rénovation de la couche de roulement**, sur le giratoire G 0622** ainsi que sur une portion située **sur la RD 622, Route de l'Océan**, sur la commune de Saint-Sulpice-sur-Lèze.

Le chantier se déroulera durant la période entre le **lundi 12 octobre 2026 et le mercredi 14 octobre 2026 inclus. (2 nuits)**

Pour des raisons de sécurité, pendant toute la durée des travaux qui s'effectueront **entre 20h00 à 6h00**, **la circulation sur la RD 622 sera interdite et réglementée comme suit :**

Un itinéraire de déviation sera mis en place comme suit :

- Dans le sens Saint-Sulpice-sur-Lèze vers Capens : par la RD 4, RD 28, RD 28C puis RD 622

- Dans le sens Capens vers Saint-Sulpice-sur-Lèze : par la RD 622, RD 28C RD 28 puis RD 4

Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée**. L'accès riverains sera néanmoins maintenu.**

Un arrêté de circulation couvrira l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil Départemental finance entièrement ces travaux pour un montant de 80 000 euros et il en assure la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire de son pôle routier de Montesquieu (Tel : 05.61.90.80.05), qui se tient à votre disposition pour vous communiquer éventuellement toute information utile.

.pdf / 378 ko

Plan des déviations 1 & 2

.pdf / 378 ko
Télécharger
.pdf / 879 ko

Déviation RD622

.pdf / 879 ko
Télécharger

Pont de Mirepoix-sur-Tarn

Suite à l'effondrement tragique du pont le 19 novembre 2019, le Conseil départemental avait rapidement décidé de procéder à la reconstruction d'un nouvel ouvrage au même endroit. Les travaux du futur pont vont **démarrer en septembre 2026**, après la fin des études et des travaux préparatoires. Le projet de reconstruction du pont et de l'ensemble des aménagements complémentaires programmés représente un

budget de 20,7 M€ pour le Département.

Pour + d'infos consultez le dossier d'avancement ci-dessous :

Nodes
Reconstruction du pont de Mirepoix

En attendant sa reconstruction, des déviations ont été mises en place pour franchir le Tarn entre Mirepoix-sur-Tarn et Bessières, par le pont de Layrac, sur la RD15 :

- Depuis Mirepoix-sur-Tarn, passer par les RD22 et RD15.
- Depuis Béssières, passer par la RD630

Ponts sur la Pique et le Lys, à Bagnères-de-Luchon

Depuis le mois de juillet 2019 des travaux ont été engagés autour des ponts de Ravi, sur la RD 46.

Le 30 novembre 2022, un convoi exceptionnel hors gabarit a franchi les deux ponts de Ravi, afin de se rendre sur le plateau de Superbagnères, au lieu d'emprunter le pont provisoire, réservé au chantier de la Crémaillère express, aménagé spécialement par le Conseil départemental. Les passages successifs d'une grue de 90 tonnes et d'un semi-remorque de 55 tonnes sur des ponts limités à 19 tonnes, ont endommagé les deux structures. Après expertise, le Conseil département a réouvert la RD 46 entre Bagnères-de-Luchon et le plateau de Superbagnères aux véhicules légers.

La circulation sur les deux ponts de Ravi reste en alternat et sera dorénavant **strictement limitée à 3,5 tonnes (hauteur maximale : 2m25)**.

Afin d'assurer le strict respect de limitation de tonnage, les services du Département ont procédé à l'installation de portiques de gabarit routier fixes à l'entrée et à la sortie des ponts, limités en hauteur à 2m25. Les deux ouvrages font l'objet d'une surveillance constante et renforcée par les services du Département.

.pdf / 169 ko

Arrêté Ponts de Ravi

.pdf / 169 ko
Télécharger
.pdf / 155 ko

Piste de chantiers Ponts de ravi

.pdf / 155 ko
Télécharger

Dès le 2 mai, les travaux de déviation de la RD 46 ont redémarré pour une **livraison programmée aux vacances scolaires de décembre 2023**. Cet aménagement prévoit la création d'un nouvel itinéraire vers la vallée du Lys et le plateau de Superbagnères, comprenant la construction d'un nouvel ouvrage d'art sur la Pique non limité en tonnage, en remplacement des deux ponts de Ravi en état de vétusté.

Pendant toute la durée des travaux, la circulation sur l'actuelle RD 46 et les ponts de Ravi reste **limitée aux véhicules légers**.

Pour la nécessité des travaux, la circulation pourra être interrompue ponctuellement sur une durée inférieure à 12h sur les RD 125 et RD 46.

La réalisation de cette déviation permettra de faciliter et de sécuriser l'accès au plateau de Superbagnères pour les véhicules.

Elle représente un investissement de 11 M€ pour le Conseil départemental qui en assure la maitrise d'œuvre.

Pour plus d'infos, contacter la Direction des Routes : 05 62 00 25 30

Campagne de fauchage

Nodes

Campagne 2026 de fauchage raisonné en Haute-Garonne

Plus de travaux...

Cliquez sur les panneaux « travaux » ci-dessous ou saisissez une adresse pour trouver les chantiers ou incidents à proximité.

Ouvrir la carte en plein écran

Déviation de la RD 630 sur les communes de Bessières et Buzet-sur-Tarn Travaux d'aménagement du giratoire sud sur la RD 32E

Dans le cadre de l'aménagement de la déviation de la RD 630, le Conseil départemental de la Haute-Garonne va procéder à des travaux d'aménagement du giratoire sud du futur franchissement de la déviation, en mode provisoire. Cette première fermeture permettra de démarrer les travaux du mur de soutènement « Chemin de la rivière » sur la commune de Bessières.

Le chantier se déroulera en journée du 20 juillet au 28 août 2026 inclus.

Pendant toute la durée des travaux, qui s'effectueront entre 7H00 et 18H00, la circulation sera interdite 24 h/24 sur le giratoire de la RD 32E « Route de Paulhac/Chemin des Bérin-guiers » et également sur une section du « Chemin de la Pradelle » jusqu'au « Chemin de la Rivière ».

Un itinéraire de déviation sera mis en place comme suit :

Pour les Poids Lourds (tracé orange) :

- Du Nord vers Sud : depuis l'esplanade Bellecour par la RD 630, la RD 32D, la RD 32E jusqu'au collège Adrienne BOLLAND.

- Du Sud vers le Nord : à partir de Collège Adrienne BOLLAND, suivre la RD 32E, la RD 32D et la RD 630 jusqu'à l'esplanade Bellecour.

Pour les Véhicules légers (tracé jaune) :

Au Nord : Par la Voie Nouvelle ou la « Rue Privat » ou l'« Avenue de la Gare ».

Au Sud :

- Par le « Chemin de la Pradelle », le « Chemin de Borde Neuve » jusqu'au « Chemin de Borde Nacuto » ;

- Par le « « Chemin des Béringuiers » puis le « Chemin de Borde Nacuto » ;

- Par la « Route de Paulhac » puis le « Chemin de Borde Nacuto » ;

- Par le « Chemin de la Rivière » puis le « Chemin de Borde Nacuto ».

Le stationnement et l’arrêt seront totalement interdits des deux côtés de la chaussée sur la section concernée. Néanmoins, l’accès des riverains sera maintenu.

Le Conseil départemental assure la maîtrise d’ouvrage et la maîtrise d’oeuvre de ce projet. Cette opération représente un montant de 12 millions d’euros TTC, dont le cofinancement est assuré par la Région à hauteur de 975 000€ HT.